

CA

## Efiposte

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.000.000.000 Francs  
Siège social : 117, quai du Président Roosevelt 92130 Issy les Moulineaux  
RCS : NANTERRE B 421 100 645

### PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 30 MARS 2000

Le 30 mars 2000 à 14 heures,

Les actionnaires de la société Efiposte, société anonyme, au capital social de 1.000.000 francs, se sont réunis à Boulogne Billancourt (92777 CEDEX), 4 quai du Point du Jour, en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement sur la convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires présents en entrant en séance.

Monsieur Patrick Werner en sa qualité de Président du Conseil d'Administration préside la séance.

Monsieur Claude Bourmaud, représentant légal de La Poste et Monsieur Martin Vial, les deux actionnaires représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

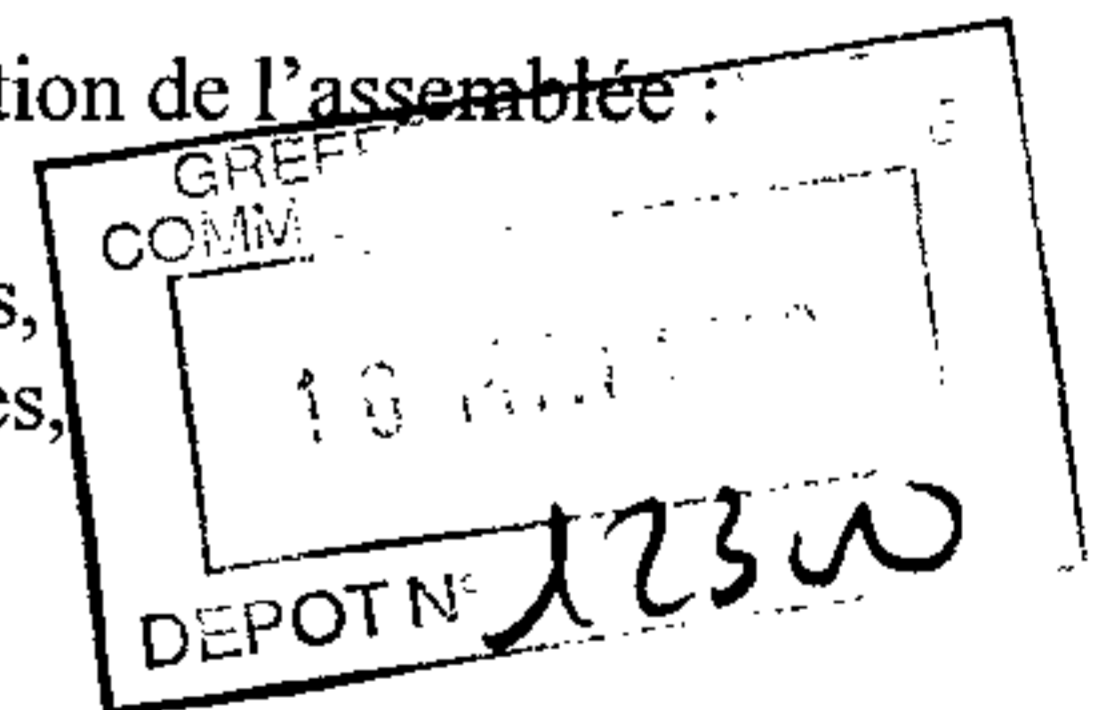
Monsieur Philippe Bajou est désigné comme secrétaire.

Ernst & Young et Coopers & Lybrand audit, commissaires aux comptes co-titulaires sont absents, excusés.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires,
2. la feuille de présence à laquelle est jointe la liste des actionnaires,
3. le rapport du conseil d'administration,
4. le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée.



Le Président indique que tous ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs
3. Nomination d'un censeur
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL  
Le Directeur Général

Lecture est ensuite donnée du rapport du conseil d'administration.

Après un échange de vue, les résolutions suivantes sont soumises au vote des actionnaires.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

- Monsieur Jean ENEMAN
- Monsieur Jean-François LEPETIT
- Monsieur Bruno THIRY

pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de censeur, conformément à l'article 12 des statuts :

- Monsieur Christophe MARCHAND

pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 H 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
P.Werner

Les Scrutateurs  
C.Bourmaud

Le Secrétaire  
P.Bajou

M.Vial